

Litige à propos d'un tracteur

Par boscher

Bonjour,

j'ai acheté en avril 2006 un tracteur agricole d'occasion mais qui n'avait jamais été immatriculé. Ce tracteur était garanti un an par le vendeur. Avant la fin de garantie, j'ai envoyé un recommandé au vendeur lui indiquant des problèmes de boîte de vitesse ; courrier resté sans réponse.

Ayant une assurance protection juridique, j'ai fait intervenir celle-ci début 2007. Un expert a été nommé et une réunion a eu lieu avec le vendeur et le constructeur. Il a été décidé de changer certaines pièces pour voir si le dysfonctionnement pouvait se résoudre. Ce qui malheureusement n'a pas été le cas. J'ai donc signalé de nouveau le problème à mon assurance qui tente des conciliations avec le vendeur, mais sans aboutir.

Le problème de boîte de vitesse est connu; le constructeur admet avoir modifié 60 pour cent des boîtes de vitesse de ce type. Ai je encore un recours pour faire bouger les choses et que le tracteur soit réparé merci de votre réponse

Bien cordialement

Jean luc Boscher